

CERTIFICATION AUXILIAIRE AMBULANCIER(E)

Réaliser le transport sanitaire de personne

Objectifs

L'auxiliaire ambulancier(e) assure la conduite du véhicule sanitaire léger ou est l'équipier de l'ambulancier, dans l'ambulance.

Elle ou il assure seul(e) ou avec un(e) ambulancier(e) diplômé(e) d'État le transport des patients à tout âge de la vie sur prescription médicale ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient.

Compétences

Dans le cadre de son activité en ambulance, il exerce en binôme avec un ambulancier diplômé d'état (ADE), et est placé sous sa responsabilité :

- Il participe à toutes les opérations de manutention, d'assistance et de soins de base. Selon les circonstances, il peut être amené à installer le patient dans la position d'attente appropriée, transporter des personnes en conditions d'urgence et à pratiquer les gestes de premiers secours : massages cardiaques, libération des voies aériennes...
- Il peut également assurer des opérations complémentaires telle l'aide à la réalisation des formalités administratives lors de l'arrivée ou du départ des personnes dans les structures de soins.
- Il assure ou contribue à l'hygiène, la désinfection et l'entretien du véhicule selon la réglementation en vigueur. Dans le cadre de son activité en VSL, le professionnel est autonome sur la prise en charge des personnes transportées.

Le professionnel est en relation directe et constante avec une patientèle diversifiée et différents intervenants professionnels : médecins, infirmiers, pompiers, et personnels administratifs des structures auprès desquelles il se rend.

Secteurs d'activité

L'auxiliaire ambulancier exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

Durée

91

Heures de formation

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

Prérequis

- Être titulaire du permis de conduire depuis au moins 3 ans, (2 pour les candidats ayant effectué la conduite accompagnée)
- Fournir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite des ambulances
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier

En statut scolaire : **1 500 €** pour l'intégralité de la formation + **150 €** de droits d'inscription.

Il existe différentes possibilités de financement, notamment via le **CPF (Compte Personnel de Formation)**. La demande doit être faite 15 jours maximum avant l'entrée en formation.



CERTIFICATION AUXILIAIRE AMBULANCIER(E)

Réaliser le transport sanitaire de personne

Pôle de Formation
Pasteur
Pôle des métiers de la santé et des sciences de la vie

Contenu

Délivrance de la certification d'Auxiliaire Ambulancier par l'AFTRAL, la GARDEFA, la Croix-Rouge Française - Code RS : **6415** - Date d'échéance de l'enregistrement : **18-10-2028**

Matières	Nombre d'heures (1ère année)
Déontologie et règles professionnelles	14
Gestes et manutention	28
Règles de transport	7
Hygiène et sécurité	21

+ 21 heures de formation AFGSU (Soins d'Urgence)

Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «e pasteur».

Modalités d'évaluation

Epreuves en contrôle continu :

- Contrôle des connaissances, étude de cas, mise en situation professionnelle : entraînements aux épreuves écrites et orales
- Evaluations des pratiques professionnelles.

Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via [le site internet](#), vous êtes contacté dans un **déla**i de **48h**.

L'accès à la formation se fait par la voie de la formation classique en cursus complet. Il est possible de suivre des compétences en complémentarité de parcours antérieurs. Après avis de la direction de l'IFA habilité sur le territoire concerné.

Nous contacter

- ☎ 03 26 87 88 38
- ✉ infos@cfpast.com
- 🌐 www.cfpast.com

Pôle de Formation
Pasteur

Pôle des métiers de la santé et des sciences de la vie



Accès

CAMPUS 1

13 rue des Docks Rémois 51450 BETHENY

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre la ligne de bus 8 direction « LA COUTURELLE – CHAMP PAVEAU »
Arrêt « MARYSE BASTIÉ »

CAMPUS 2

136 Rue Georges Charpak 51430 BEZANNES

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre le tramway direction « HOPITAL DEBRE / GARE CHAMP. TGV / LEON BLUM » Arrêt « LEON BLUM »

Établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite